

Assistant maternel : un VRAI métier



Dossier de presse



Sommaire

- Une semaine d'actions pour promouvoir le métier d'assistant maternel
Page 2
- L'accueil individuel et ses défis en Moselle
Page 6
- Le métier d'assistant maternel
Page 8
- Des lieux et ressources pour s'informer
Page 13
- La réforme du Complément Mode de Garde
Page 16
- Vos contacts presse
Page 17

**Une semaine d'actions
pour promouvoir
le métier d'assistant maternel**

Une semaine d'actions pour promouvoir le métier d'assistant maternel

De nombreux jeunes parents y ont recours : **l'accueil individuel**.

Assuré par les **assistants maternels**, il est le premier mode de garde des jeunes enfants en Moselle et représente deux places d'accueil sur trois. Pourtant, le nombre d'assistants maternels en activité diminue depuis quelques années.

Pour contrer cette tendance, mettre en lumière ce métier, et le faire mieux connaître des parents, les Relais petite enfance, avec le soutien des institutions signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles*, notamment la Caf de la Moselle et le Département de la Moselle, organisent pour la **deuxième année consécutive** la semaine :

“Assistant maternel, un vrai métier”
Du 17 au 22 novembre en Moselle

Cet événement s'inscrit autour de la **Journée mondiale des assistants maternels**, célébrée le 19 novembre.

Pour cette deuxième édition, les objectifs restent inchangés :

- **Faire découvrir le métier et susciter de nouvelles vocations**, afin de compenser la baisse du nombre de professionnels en exercice ;
- **Promouvoir les avantages de l'accueil individuel** auprès des familles en recherche d'un mode de garde ;
- **Valoriser les compétences et le savoir-faire des assistants maternels** pour les encourager à rester dans le métier.

* Les partenaires signataires du Schéma départemental des services aux familles sont l'État, le Département, la Caf, la Cour d'Appel de Metz, la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale, la MSA Lorraine, l'Udaf (Union Départementale des Associations Familiales), l'Association des maires ruraux de Moselle et la Fédération départementale des maires de Moselle.

33 actions dans 16 intercommunalités de Moselle

Durant cette semaine, les Relais petite enfance proposeront **33 actions** sur leur territoire d'intervention.

Ces événements s'adressent :

- aux parents de jeunes enfants ;
- aux futurs parents ;
- aux assistants maternels ;
- à toute personne curieuse de découvrir le métier d'assistant maternel.

Des actions partenariales

17 actions

en partenariat
avec des assistants maternels

6 actions

animées
par des intervenants extérieurs

5 actions

en partenariat
avec des bibliothèques, médiathèques
ou écoles de musique

2 actions

en partenariat
avec France Travail

2 actions

en partenariat
avec la Protection de la Santé
Maternelle et Infantile (PSMI)



En 2024, la première édition de la semaine "Assistant maternel, un vrai métier" avait réuni près de 250 personnes, curieuses de découvrir le métier d'assistant maternel et l'offre d'accueil individuel.

Le programme

Une palette d'actions pour découvrir le métier d'assistant maternel

Des ateliers d'éveil ludiques et pédagogiques

Des activités autour de la musique, des livres, et du langage animées par des professionnels.

Des expositions

Une immersion dans le quotidien des assistants maternels, mettant en lumière leur engagement et leur créativité.

Des rencontres et des échanges

Présentations du métier et discussions avec des assistants maternels, la Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI), les Relais petite enfance et des acteurs de l'emploi.



Retrouvez le programme complet
sur caf.fr et moselle.fr

L'accueil individuel et ses défis en Moselle

L'accueil individuel et ses défis en Moselle

Un mode de garde plébiscité par les parents

➡ **22 000 enfants** ont moins de 3 ans en Moselle, en 2024.

➡ **6 000** sont accueillis par un assistant maternel.

➡ **Soit près de 30% des enfants de moins de 3 ans.**

Source : Caf de la Moselle

Un métier en quête de nouvelles vocations

➡ En 2014, la Moselle enregistrait entre **800 et 1 000 candidatures** à l'agrément par an.

➡ En 2024, **à peine 100 candidatures** ont été enregistrées. Avec le renforcement des critères, **une vingtaine seulement** ont été agréées.

➡ De 2015 à 2023, le nombre d'assistants maternels agréés a baissé de **33%**.

Source : Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) de la Moselle

➡ Au 31 décembre 2023, **41%** des professionnels en exercice ont **plus de 55 ans**.

Source : Caf de la Moselle

Le métier d'assistant maternel

Le métier d'assistant maternel

Un adulte de confiance au cœur de la petite enfance

Les assistants maternels jouent **un rôle clé** dans le développement des jeunes enfants. Véritables figures de référence, ils proposent un **accueil personnalisé**, en petit groupe, qui respecte le rythme et les besoins de chaque enfant.

Ils/elles ont la possibilité de travailler :

- **à leur domicile** : idéal lorsque l'on souhaite travailler chez soi, et garder une grande liberté d'organisation. Dans ce cas, l'assistant maternel est salarié des parents des enfants accueillis ;
- **dans une maison d'assistants maternels** (la Moselle en compte 102 à ce jour) : il s'agit d'un regroupement d'assistants maternels exerçant hors de leur domicile, dans un local commun. Cela permet de travailler en équipe, de construire un projet avec d'autres professionnels, tout en restant salarié des parents des enfants accueillis ;
- **dans une crèche familiale** : dans ce cas, les assistantes et assistants maternels sont salariés de la crèche. L'accueil demeure effectué la majeure partie de la journée à domicile, avec plusieurs temps de regroupement au sein de la crèche.



Le métier d'assistant maternel

Les missions de l'assistant maternel

Vis-à-vis des enfants

- garantir leur sécurité ;
- répondre à leurs besoins quotidiens (repas, change, sieste, jeux) ;
- favoriser leur éveil et leur développement grâce à des activités ludiques et éducatives, pensées en fonction de leur âge.

Vis-à-vis des parents

- les écouter ;
- les soutenir ;
- les informer du déroulement de la journée de l'enfant, de manière à assurer une continuité éducative.

Les compétences requises pour exercer

patience
dynamisme
capacités relationnelles
sensibilité aux tout-petits
endurance
sens des responsabilités
attention à la sécurité
compétences pédagogiques
sens de l'observation

Le métier d'assistant maternel

Un métier exigeant, reconnu et encadré

L'agrément, obligatoire pour exercer

Délivré par les services départementaux de la Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI), l'agrément, renouvelable, est valable **cinq ans**. Pour l'obtenir, les assistants maternels doivent suivre **une formation de 120 heures**, dont 80 avant de commencer à accueillir des enfants. Ils ont également accès à des passerelles vers d'autres métiers et diplômes dans le domaine de la petite enfance.

Les défis du métier d'assistant maternel

Le métier d'assistant maternel offre **une grande autonomie** et le choix de son employeur. Il est particulièrement adapté à **une prise en charge attentive des bébés**, en répondant de manière personnalisée à leurs besoins. L'assistant maternel joue un rôle crucial dans le développement et le bien-être des enfants.

Ce métier demande un **réel engagement** : il implique de grandes responsabilités et une forte implication au quotidien. La rémunération dépend du nombre d'enfants accueillis.

Exercer à domicile peut parfois générer **un sentiment d'isolement**. Toutefois l'ouverture des Maisons d'assistants maternels a permis de diversifier les modalités d'exercice, en favorisant le **travail en équipe** et en contribuant à freiner la baisse de l'offre.

Des lieux et ressources pour s'informer

Lieux et ressources pour s'informer sur l'accueil individualisé

Les Relais petite enfance (RPE)

Services le plus souvent gérés par des collectivités, les RPE ont pour mission d'informer et d'accompagner :

- **les familles** dans leur recherche d'un mode d'accueil et leur recours à un professionnel de l'accueil individuel (assistant maternel, garde d'enfant à domicile), que ce soit pour favoriser la mise en relation entre parents et professionnels ou l'appropriation de leur rôle d'employeur.
- **les professionnels de l'accueil individuel**, en tant que lieu ressource, de rencontres, d'échanges et d'amélioration continue de leurs pratiques, en facilitant leur accès à la formation professionnelle continue et comme acteur de la promotion du métier.

La Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI)

Ce service départemental délivre l'agrément aux assistants maternels et les accompagne pour améliorer la qualité d'accueil. La Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI) est particulièrement présente aux côtés des parents, dans le cadre de la démarche des « 1000 premiers jours ».

La Caf

La Caf accompagne **les futurs et jeunes parents** grâce à une gamme complète de services et d'aides, dont le versement de prestations telles que :

- la prime à la naissance ;
- l'allocation de base ;
- la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa) ;
- le Complément Mode de Garde.

Le site caf.fr propose aux parents d'enfants de 0 à 3 ans un ensemble de ressources pratiques : le parcours arrivée de l'enfant.

En outre, la Caf aide les collectivités à développer des services adaptés aux besoins des familles, comme **les crèches, les centres de loisirs** ou encore **les accueils périscolaires**.

Lieux et ressources pour s'informer sur l'accueil individualisé

Le site internet monenfant.fr

Monenfant.fr est un site dédié **aux parents et aux professionnels de la petite enfance**. On peut y trouver des informations sur les crèches, les assistants maternels, et d'autres services de garde de proximité grâce à la géolocalisation. Le site propose également de calculer le **coût des modes de garde** et d'estimer les **aides financières** disponibles. Des ressources pour accompagner les parents dans leur quotidien, de la grossesse à l'adolescence sont également à disposition. Enfin, il fournit des outils et des informations pour les assistants maternels et autres professionnels de la petite enfance.

Le service Pajemploi de l'Urssaf

Le site Pajemploi simplifie les démarches administratives pour les **parents employeurs d'assistants maternels ou de gardes d'enfants à domicile**. Il permet de déclarer et rémunérer facilement les salariés, tout en gérant les aides financières et les bulletins de salaire.

Le livret d'accueil de l'assistant maternel

Publié en septembre 2025, ce livret d'accueil est une **aide à la rédaction du projet d'accueil** des assistants maternels, en Moselle. Il répond à 3 enjeux clés :

- offrir un accueil de qualité ;
- valoriser le métier d'assistant maternel ;
- développer la professionnalisation.

Ce livret a été proposé par les institutions signataires du **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)** pour accompagner les assistants maternels dans l'exercice de leur métier quel qu'en soit le lieu (à domicile ou en MAM).

Outil de réflexion et d'écriture, ce guide permet de construire de façon personnalisée le projet d'accueil, de l'actualiser au fil des formations et des expériences professionnelles. La création de ce support est le fruit d'un partenariat entre les acteurs de la petite enfance en Moselle : *la Protection de la Santé Maternelle et Infantile (PSMI), la Caisse d'Allocations Familiales, les Relais Petite Enfance, des assistants maternels agréés, l'organisme de formation GRETA lorraine Nord-Est.*

[En savoir + sur le livret d'accueil](#)

La réforme du Complément Mode de Garde

La réforme du Complément Mode de Garde

Le **Complément Mode de Garde** (CMG) a évolué en septembre 2025 pour mieux répondre aux besoins des familles.

Lorsqu'une famille emploie un assistant maternel, le montant de l'aide financière est désormais calculé en tenant compte de **critères plus précis**, correspondant à la **situation réelle de la famille** :

- les ressources mensuelles du foyer ;
- le nombre d'enfants à charge ;
- le coût horaire de la garde choisie ;
- le nombre d'heures de garde par mois.

Autres nouveautés :

- chaque heure d'accueil est en partie financée par le CMG ;
- le mode de calcul est désormais le même pour les enfants de moins de 3 ans et âgés de 3 à 6 ans ;
- l'obligation d'un minimum de 15% du coût de la garde restant à charge est supprimée.

En savoir + sur la réforme du CMG



Vos contacts presse



Caf de la Moselle

Marie-Claude Margraitte

03 87 34 81 13

communication@caf57.caf.fr



Département de la Moselle

Rachel Meli

06 73 87 44 49

presse57@moselle.fr